

Arrêté

Générale

colonial

Arrêté n° 460 accordant diverses autorisations d'enseignement

n° 460

Ministère
ACTES DU POUVOIR LOCAL

Date de publication
23 avril 1960

Numéro JO
n° 4 du 30/04/1960

Date du numéro
30 avril 1960

TEXTE INTÉGRAL

Art. 1er

L'autorisation d'enseigner à l'Ecole des Sœurs Franciscaines de Calais à Diibonli-est accordée à : — Mademoiseile Hallier (Thérèse). L'autorisation d'enseigner à l'Ecole du Fover Social de Boulaos à Diibouti est accordée à : — Madame Basille, née Ménard (Marguerite). Art. 2.— L'autorisation d'enseigner à l'Ecole Charles de Foucauld à Diibouti, est accordée à ; — Madame Colladant, née Alaphilippeé (Solange, Marie-Jeanne ; — Monsieur Lasalle (Gilbert) ; Art. 3.— Le présent arrêté sera'enregistré, publié et comunique partout où besoin sera:

Pour lé Chef du Territoire en mission :Le Secrétaire Général.charge de l'expédition des Affaires courantes,Y. de DARUVAR.